

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Rapport moral. — Rapport Financier. — Bilan au 31 décembre 1935.
La mort du Roi George V. — Nos Maisons de Repos : demandes
de séjour. — L'Assemblée Générale de 1936. — Le Statut des
Grands Mutilés. — Notre Maison. — Chez les Aveugles étrangers :
En Angleterre : Le Livre Parlé. — En Allemagne : A propos du
Congrès de Stuttgart.

Chronique de l'U. A. G.

Entre Nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations pour l'année 1936.
— Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23
Novembre 1935. — Groupement de la Région du Nord. — Section
du Gers et des Hautes-Pyrénées. — Compte rendu de la réunion
de la Section du Rhône et départements du Sud-Est le 11 Janvier
1936. — Avis divers. — Listes de donateurs. — Questionnaire
Maisons de Repos.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

812
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre ;
† M. le général BALFOURIER ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien ministre ;
Miss Grace HARPER ;
Miss Winifred HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. Samuel MILBANK ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. HENRY PATÉ, député ;
M^o HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
† M. VALLERY-RADOT ;

RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration
de l'« Union des Aveugles de Guerre »
sur l'exercice 1935

Chers Camarades,

La 17^e année d'existence de notre Association qui vient de s'écouler nous amène à vous présenter, comme nous le devons, le rapport moral sur la gestion de l'U.A.G. en 1935.

Dans cet exposé, nous devons avant tout nous préoccuper de définir exactement quelle est aujourd'hui la situation des Aveugles de Guerre, en considérant les divers changements survenus cette année dans la législation de nos pensions, car il n'y a malheureusement que nos pensions qui puissent nous donner les moyens de vivre décemment.

Il faut se reporter au début de 1935, époque à laquelle le Statut des Grands Mutilés venait d'être voté par la Chambre des Députés dans les conditions que l'on sait. Seuls étaient admis au bénéfice de ce statut les grands mutilés, blessés de guerre et, devant la rigueur de cette interprétation restrictive méconnaissant les droits de nos camarades combattants authentiques, blessés en accomplissant un ordre, nous promettions de faire l'impossible pour qu'au moins cette catégorie soit admise au bénéfice de la nouvelle loi. Le Sénat n'examina ces textes que trois mois après que la Chambre les eut votés et sa Commission des Finances eut tout le loisir de nous opposer des objections de tous ordres pour écarter cette loi dont la répercussion financière lui paraissait trop grande. Mais heureusement nous avons des amis au Sénat et, sous l'énergique présidence de notre camarade Thoumyre, les sénateurs anciens combattants surent, non seulement créer une atmosphère propice au succès du statut qu'on voulait naufrager, mais encore y faire admettre les grands mutilés blessés en service commandé. Nous ne reviendrons pas sur les démarches qu'il a fallu faire, les circulaires qu'il fallut envoyer, nous avons relaté tout cela en son temps et nous ne voulons nous rappeler que la belle séance où le Sénat tout entier, et cela il faut le dire, se rangea à l'avis de nos amis qui ont

nom : Thoumyre, Rogé, Taurines, Gallet, etc., que nous voulons ici remercier encore une fois.

La Chambre, le 22 mars 1935, entérina le statut établi par le Sénat et, après certains retards inquiétants apportés par les Finances et le Conseil d'Etat, le règlement d'administration publique que M. Maupoil avait fait diligence à élaborer parut le 29 août 1935.

Voici donc ce statut acquis et, après plusieurs démarches pour son application, spécialement pour le paiement du rappel, nous commençons à en sentir les bienfaits. Que nous apporte-t-il donc ? D'abord une facilité d'existence meilleure, dans ce pays où la vie est assez chère et où les Aveugles de Guerre n'ayant reçu qu'une rééducation bien médiocre, — ce qui est excusable en période d'hostilités — ne peuvent compter que sur leur pension comme moyens d'existence. On peut maintenant dire que la France peut rivaliser avec les autres pays pour la réparation possible, en partie il est vrai, des souffrances de ces grandes victimes de guerre, et nous sommes heureux que notre pays ait fait cet effort pour que nous puissions mener une existence digne. Le second résultat appréciable de ce statut est la reconnaissance officielle de la catégorie des aveugles. Il était en effet pour le moins surprenant que sur le papier les aveugles n'existassent pas, mélangés qu'ils étaient à d'autres mutilés, intéressants évidemment, mais tous communément désignés sous le nom de « article 10 », ce qui n'indiquait pas du tout de quelle infirmité il pouvait bien s'agir. Dans les pays étrangers, cette catégorie est reconnue depuis longtemps et nos camarades se réjouiront de voir enfin résolu le vœu souvent exprimé par nos Assemblées générales. On peut estimer au moins à 1.800 le nombre de nos camarades qui bénéficieront de ce statut, ce qui représente la très grande partie des membres de notre Union, et si l'on considère la somme annuelle que forment ces 1.800 allocations, on admettra que ce n'est pas là un mince résultat. De nombreux camarades ont bien voulu spontanément exprimer au Conseil et au Bureau de l'U.A.G. leur satisfaction et nous leur assurons que c'est là la meilleure récompense qu'attendent leurs administrateurs.

De cette amélioration sensible, dont profitent les 4/5^e d'entre nous, sont exclues d'autres catégories de nos camarades et la Chambre, en adoptant intégralement le 22 mars 1935 le texte du Sénat, afin de ne pas en retarder l'application, a voulu témoigner son intérêt à certains de ces camarades en déposant, par l'organe de sa Commission des Pen-

sions, un projet de loi tendant à admettre au bénéfice du statut, les grands mutilés, victimes civiles ou blessés en service commandé, non titulaires de la carte du combattant. Nous pensons qu'à la prochaine occasion favorable il sera possible de faire admettre ces textes par les Assemblées, ce qui augmentera encore le nombre des bénéficiaires de la nouvelle allocation. Aurait-il fallu repousser ce statut qui n'intéressait pas tous les pensionnés à 85 % et au-dessus, sans distinction de catégories, et dans lequel nous regrettons de ne pas retrouver en qualité de bénéficiaires tous nos camarades Aveugles de Guerre ? Comme la Chambre, nous avons accepté cette première partie, qui en était de beaucoup la plus importante, et nous pouvons nous demander si, en cas de refus, il serait possible, dans les circonstances présentes, d'obtenir quoi que ce soit dans cet ordre d'idées.

Il reste donc encore les catégories des malades titulaires ou non de la carte du combattant. Les démarches que le Bureau de l'U.A.G. a faites auprès du Ministre des Pensions pour que ces deux catégories bénéficient du statut ont été accueillies non sans réserves, surtout pour les non-possesseurs de la carte du combattant et il a fallu, pour que certains camarades méritants voient leurs droits reconnus, proposer au Ministre la création d'une Commission semblable à celle qui, sous le nom de « Commission de l'article 4 » pour la carte du combattant, examinerait les dossiers de ces malades et apporterait une solution pour chaque cas d'espèce. Cette suggestion a été bien accueillie par le Ministre et nous entendons y apporter nos soins afin qu'une suite favorable intervienne.

Si cette loi du 22 mars a donné une amélioration à beaucoup d'entre nous, 1935 nous a aussi apporté les décrets-lois qui, selon les catégories de pensionnés, ont amputé plus ou moins les ressources de ces derniers. La diminution, par exemple, de 140 à 100, de la majoration temporaire des pensions, subie par les non titulaires de la carte du combattant, nous a paru particulièrement illogique et nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention du ministre sur ce point, tout en lui faisant connaître la motion unanime du Conseil d'administration regrettant l'application de certains décrets-lois.

Nous nous sommes attachés aussi à tenter de neutraliser l'action du décret sur la révision des pensions en ce qui concerne nos camarades. Une pension a quelquefois pu être concédée avec trop de bienveillance à un aveugle, mais nous nous imaginons la pénible répercussion qu'au-

rait sur un camarade la suppression de sa pension, c'est pourquoi nous ne cessons d'être en rapports avec le ministère au sujet de quelques cas, très rares heureusement jusqu'à maintenant, qui nous ont été signalés.

Dans toutes ces circonstances, nous avons soigneusement veillé à tenir nos camarades informés, soit par la voix du Bulletin, soit par circulaire, afin qu'ils ne manquent pas de faire valoir leurs droits, ou pour le statut, ou pour profiter de la prorogation des délais de mise en instance des pensions, ou pour le téléphone dont l'abonnement vient d'être réduit de 50 % pour tous les Aveugles de Guerre.

MM. Mandel et Maupoil ont compris immédiatement le bien-fondé pour nous de cette dernière demande et nous ont aussitôt accordé cette facilité grâce à la catégorisation des aveugles, Il est, en effet, évident que nous, qui vivons surtout par les sons, nous trouvons le téléphone et la T.S.F. d'un immense secours, chaque invention de ce genre nous permettant de participer davantage à la vie normale des clairvoyants que nous avons été et dont nous ne voulons pas être séparés.

Pendant ce temps, la construction de notre Maison se poursuivait à une allure insuffisante à notre gré, mais tous ces ennuis passés nous sommes heureux de dire que notre Maison est terminée. Ce retard, paraît-il inévitable dans cette matière, nous a empêchés d'arrêter une date pour l'inauguration attendue par tous, mais l'aménagement intérieur qui reste à faire sera chose aisée, étant fait par nous, et rien ne nous empêchera maintenant de demander à M. le Président de la République de venir ouvrir officiellement cette Maison.

Nous aurons à faire connaître à nos compatriotes, aussi bien qu'aux étrangers qui s'intéressent aux questions d'aveugles, l'ouverture de cette maison qui a été voulue et réalisée par les Aveugles de Guerre français. Nous pouvons être fiers d'avoir fait surgir de terre ce bâtiment, établi selon nos indications, pour lequel un certain nombre de camarades administrateurs ont depuis plusieurs années donné beaucoup d'eux-mêmes afin que ce foyer corresponde bien à nos besoins, se préoccupant d'y apporter dans les moindres détails d'exécution des innovations propres à rendre la vie des aveugles aisée et confortable. Tous les membres de l'U.A.G. réaliseront tôt ou tard l'utilité, voire même la nécessité, de cette maison. En plus du home qu'elle nous offrira, et dont nous avons déjà parlé, soit pour les pensionnaires, soit pour nos camarades de passage, en plus de ses agréables salles où nous pourrions nous réunir, de sa salle à manger, de son jardin, elle présentera

encore un autre caractère, elle sera notre centre, témoin de ce que nous pouvons faire, indiquant à ceux qui ne nous connaissent pas bien quelle est notre vitalité. Elle montrera que, comme dans les pays étrangers, nous sommes capables de faire quelque chose de particulier et de durable et puis elle sera pour nos femmes une consolation; elles sauront que, au cas où elles viendraient à disparaître les premières dans un ménage, une maison existe, prête à accueillir leur mari qui se sentira moins seul. Puis, après nous, cette Maison devrait revenir aux aveugles civils, car nous ne voulons pas croire qu'il y en ait d'autre sorte, et nous aurons la satisfaction de n'avoir pas fait œuvre égoïste en édifiant cette Maison.

Nous quitterons donc bientôt la rue Ballu, où pendant quinze ans a battu le cœur de notre grande famille, où nous avons vécu des heures de travail, d'espoir, quelques-unes de doute et beaucoup pleines de satisfaction. C'est là que, en grande partie, s'est décidé notre sort et ce n'est pas sans une certaine pointe de regret que nous laisserons vide la petite maison de la rue Ballu. Mais il faut avancer et nous installer rue Blanche pour que, sans heurt et avec plus de commodités, nos services continuent à fonctionner comme par le passé, tout en essayant de les améliorer.

En 1935, toute notre organisation a fonctionné normalement, selon les règlements qui régissent nos principales Commissions. Notre Caisse Fraternelle a examiné, avec son souci d'équité, tous les cas présentés et nos camarades commissaires bénévoles, chaque semaine, essayent d'apporter aux malades, ou à leurs femmes ou leurs enfants, le maximum de ce que l'Union procure d'aide en cette circonstance. A ce titre, il a été versé une somme totale de 109.204 francs, en légère augmentation sur l'année dernière.

La décision prise par notre dernière Assemblée, d'abaisser de 500 à 250 francs le point de départ des remboursements pour nos camarades exclus du statut, n'a pas encore fait sentir ses effets, les remboursements s'étendant sur une année devant s'effectuer vers le milieu de 1936.

L'année écoulée a vu disparaître trente-trois de nos camarades, chiffre presque identique à celui de trente-deux pour l'année 1935. La disparition du mari, dans des foyers comme les nôtres, crée une telle désorganisation matérielle que nous nous permettons de demander aux camarades de prévoir cette triste éventualité et de faire même person-

nellement un effort pour en atténuer les effets. L'Union a versé, cette année, aux veuves de nos camarades et à leurs orphelins de moins de dix-huit ans, les allocations prévues, formant un total de 144.314 fr.; chiffre qui, tous les ans, est en constante augmentation.

Pendant cette période, quinze nouveaux adhérents sont venus en partie atténuer ces vides. Nous sommes persuadés qu'ils aimeront tout de suite notre Association et, la comprenant bien, travailleront avec nous pour le bien du Groupement.

Nous avons enregistré, en 1935, 43 naissances dans les familles de nos camarades, contre 47 l'année précédente, ce qui nous a occasionné le versement d'allocations qui, à 300 francs par enfant, donnent une somme totale de 12.900 francs.

Le désir de bâtir n'a pas quitté l'Aveugle de Guerre qui aime toujours avoir sa maison et, pour cette avance de fonds, souvent lourde pour son budget, l'Union consent comme d'habitude des prêts qui évitent les emprunts ordinaires à des taux trop élevés. La moyenne de ces prêts se maintient depuis environ trois ans dans les mêmes proportions; elle est un peu moins forte qu'en 1934, mais atteint, en 1935, pour un total de 27 prêts, la somme de 349.000 francs contre 380.000 l'année précédente pour 29 prêts. Dans cette circonstance, comme dans les occasions douloureuses de maladies ou de décès, nous avons toujours auprès de nous l'aide efficace de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » qui, avec la même sollicitude, vient au secours de nos camarades se trouvant dans l'ennui. Nous ne voulons pas manquer de dire au Président des Amis, à son Directeur et à ses dirigeants nos vifs sentiments de gratitude.

Nous noterons encore les services que rendent les prêts exceptionnels qui, cette année, ont atteint 56.000 francs pour 57 prêts consentis, alors qu'en 1934 le montant s'élevait à 47.050 francs, et nous aurons remarqué ainsi que l'aide donnée par l'U.A.G. dans les cas de maladie et décès va toujours en augmentant; à l'encontre des sorties d'argent pour prêts, ce sont là des dépenses non remboursables et l'on voit que ce chapitre d'entr'aide est de plus en plus efficace.

Le Conseil d'administration de l'Union tient aussi à conserver à nos Maisons de Repos un caractère utile et agréable et a pour cela, à Franceville par exemple, apporté tous ses soins au bon entretien de notre propriété, tout en examinant pour l'année qui vient les améliorations possibles.

Nous sommes très heureux d'avoir à constater le bon succès de la saison des vacances, où nos camarades se retrouvent dans nos Maisons de Repos. Là, en plus des amitiés qui se lient, nous avons remarqué, en bien des cas, combien avait été utile un séjour dans ces centres où un camarade, restant ignorant parfois des avantages auxquels il avait droit, trouvait auprès d'autres camarades des renseignements utiles qui lui permettaient d'améliorer le taux de sa pension. Pour cela, tous les moyens sont bons, et si le bulletin qui a donné ces informations n'a pas été suffisamment lu, ce que nous regrettons, nos centres de repos auront fait là encore bien souvent œuvre utile. Toutes les stations où nous avons des appartements ont été fréquentées d'un bout de la saison à l'autre et nous n'avons même pas pu répondre à toutes les demandes. Au « Manestou » de Sainte-Maxime nos camarades reçoivent toujours le même bon accueil de M. et Mme Gimbert; à Vals, à Vichy, à Malo-les-Bains et à Lacanau, les séjours, nous a-t-on dit, ont été saluaires et c'est là un encouragement pour l'avenir.

Mais pour faire fonctionner avec bonheur ces différentes parties de notre organisation, il faut des ressources et même beaucoup de ressources. D'aucuns pensent que nous sommes arrivés à une situation qui nous permet de nous reposer sur les résultats acquis, mais si nous voulons poursuivre et développer cette action, aussi bien dans l'entr'aide mutuelle dont nous venons de parler que dans la recherche des différents moyens propres à nous émanciper, il faut nous assurer des revenus stables et définitifs. Sans doute l'U.A.G., par une gestion prudente mais non timide, fait face facilement à ses dépenses dont le montant dépasse ses revenus, mais nous devons faire mieux encore et si nous voulons mettre sur pied ce « Livre parlé » dont il a tant été question, nous devons nous assurer des rentrées d'argent régulières pour le mener à bien.

Cela nous sera nécessaire aussi si nous voulons donner de l'extension à notre bibliothèque Braille, si nous voulons également nous occuper des chiens-guides, car les Aveugles de Guerre, nous en sommes persuadés, auront à cœur de laisser derrière eux une œuvre utile et durable.

Cette année, nous avons eu heureusement les revenus de deux Sweepstakes français qui nous ont rapporté ensemble 1.454.000 francs et de deux Sweepstakes luxembourgeois qui ont fourni à notre caisse un apport de 623.466 francs. Ce sont là de très beaux résultats, passagers malheureusement, car nous craignons ne pouvoir les retrouver

chaque année, et votre Conseil d'administration se préoccupera de procurer à l'Union des ressources peut-être plus modérées, mais constantes. Nul doute que, dans notre pays, nous ne trouvions des concours quand nous y ferons appel, car autour de nous nous retrouvons toujours les mêmes personnes. Celles-ci vivent notre vie et le rapport sur l'action de l'Union ne serait pas fidèle s'il ne soulignait la toujours chaleureuse activité de M. de Traversay, le dévouement de notre trésorier M. L'Evesque et la sûre collaboration de M. Bloch.

Nous retrouvons toujours à la bibliothèque Mme Chevalier qui accomplit sa tâche de bibliothécaire bénévole avec dévouement et compétence, aidée par Mme L'Evesque qui lui apporte son concours empreint toujours d'une grande modestie et d'une grande bonté.

A tous ces bons amis, qui nous connaissent depuis longtemps, nous ne pouvons dire qu'un merci très simple mais très sincère.

Nous n'omettrons pas non plus dans ce tribut de reconnaissance Mme Dubois et M. Bauer, qui depuis toujours nous impriment notre Bulletin dans des conditions vraiment avantageuses, et cette année ont apporté tous leurs soins à établir nos tracts de propagande concernant la Maison, ainsi qu'au tirage de l'annuaire que nous rééditons.

Nous faisons également imprimer les discours prononcés par d'éminentes personnalités à l'occasion de l'inauguration d'une plaque apposée sur la maison d'E. Brieux, où notre Président prit la parole au nom de l'Union. A ce propos, nous sommes heureux de faire savoir à nos camarades que la souscription organisée pour l'exécution du buste de notre grand ami a produit une somme de 13.452 francs qui nous a permis d'offrir à la Comédie-Française une réplique du buste original que nous placerons dans notre Maison.

Nous devons enfin noter ici que l'U.A.G., dans le courant de l'année 1935, a décidé de se retirer de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et de verser sa cotisation à l'Union des Combattants France-Italie.

Nous venons de voir ce qu'a été 1935 pour notre Association et nous nous apercevons aisément qu'elle se trouve à un espèce de tournant de son histoire. L'examen de son passé nous a fait considérer son avenir; nous remarquons que bien des choses restent encore à faire, pourrions-nous les réaliser toutes? Nous le voudrions bien, mais en plus des difficultés inévitables, il faut tenir compte de la composition de notre Asso-

ciation, dirigée par les Aveugles eux-mêmes. C'est une forme à laquelle nous tenons certainement tous et que vos administrateurs veulent conserver parce qu'elle représente bien l'Association, se dégageant de ce que les œuvres peuvent avoir de moins direct. De ce fait, certaines exécutions sont plus lentes, mais elles n'en sont pas moins sûres et correspondent davantage à la volonté commune. Ne serait-ce que par ce point, notre Association se distingue des autres Groupements, n'ayant pas à rechercher un recrutement plus large, mais à travailler pour l'accomplissement du devoir tracé. Il nous faudra du temps, certes, mais votre Conseil d'administration a reçu de nombreux témoignages de confiance et, persuadé de la nécessité de l'union toujours plus étroite des Aveugles de Guerre, il vous demande de rester groupés autour de lui, sûr de maintenir dans une estime réciproque et dans une fraternelle collaboration la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre.

LE CONSEIL.

RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des Statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre au 31 décembre 1935, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif au 31 décembre 1934 s'élevait à la somme de 13.463.546 58

Recettes au cours de l'exercice :

Cotisations des membres titulaires.....	16.010 »
Rachat de cotisations.....	1.000 »
Bienfaiteurs, donations, legs.....	326.711 84
Dons avec affectation Maisons de Repos.....	200 »
Dons et subventions spécialement affectés à la création de la Maison des Aveugles de Guerre....	19.372 »
Produit des Sweepstakes de la Croix-Rouge Luxembourgeoise	623.466 50
Produit des Sweepstakes français.....	1.454.001 54

Intérêts sur fonds Maison des Aveugles de Guerre..	72.613 25
Intérêts sur fonds Kahn.....	450 »
Intérêts de l'argent placé.....	398.568 34
Location des Maisons de Repos et de Franceville...	13.629 10
Location des chambres de l'Union.....	2.442 »
Location des logements de l'immeuble rue Blanche.	17.853 50
Groupements régionaux	136 60
Total	16.410.001 25
Dépenses	597.281 95
Solde	15.812.719 30

Les dépenses au cours de ce même exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes.....	2.464 »
Chauffage, éclairage, eau.....	6.354 50
Entretien de l'immeuble rue Ballu.....	348 85
Impôts et assurances de l'immeuble rue Ballu.....	354 20
Bulletin	24.355 80
Timbres correspondance et télégrammes.....	6.996 85
Propagande	7.086 55
Fournitures de bureau.....	4.019 70
Remboursement forfaitaire des frais du Président et du Secrétaire général.....	15.000 »
Frais de déplacement des Administrateurs et des membres de l'Union.....	8.429 85
Personnel	79.799 »
Assurances du personnel.....	2.463 35
Assemblée générale	9.706 50
Allocations naissances	12.900 »
Allocations décès	144.314 »
Allocations maladies	109.204 05
Allocations sur le Legs Antola.....	1.000 »

Allocations sur le Fonds Kahn.....	300 »
Allocations aux camarades anciens combattants ayant eu leur pension rejetée.....	4.500 »
Location de Maisons de Repos dans diverses régions Franceville : fonctionnement, entretien, surveillance, aménagement, réparations	49.200 25
Entretien des chambres de l'Union.....	20.854.70
Frais d'hypothèques sur prêts Maisons familiales...	1.155 05
Bibliothèque, journaux	9.003 85
Charges afférentes aux legs.....	742 75
Courses	22.885 65
Groupements régionaux	373 »
Frais de banque et sur titres en dépôt.....	1.941 60
Cotisations, souscriptions et divers.....	5.403.75
Maison des Aveugles de Guerre, frais de premier établissement	2.837 70
Fonctionnement Maison des Aveugles.....	33.714.75
Total	9.601 70
Total	597.281 95

Il résulte donc de ces écritures que, au 31 décembre 1935, le solde de 15.712.719 fr. 30 est en excédent de 2.349.172 fr. 72 sur celui du 31 décembre 1934 de 740.961 fr. 56.

COMMENTAIRES SUR LES RECETTES

Grâce à de généreux donateurs, nous avons pu totaliser, cette année, plus de 300.000 francs.

Il semble donc qu'à l'avenir, nous devons intensifier notre propagande, afin de faire apparaître notre Association comme la plus digne de recevoir le patrimoine de ceux qui, mourant sans héritier, hésitent, au moment des tester, dans la recherche de successibles éventuels.

Grâce aux démarches entreprises par votre Bureau, nous avons pu bénéficier encore cette année du produit du Sweepstake Luxembourgeois, soit 600.000 francs. Le Gouvernement français ayant eu l'idée de créer dans son pays une organisation analogue, nous avons été appe-

lés à recueillir de ce fait 1.400.000 francs. Dans les années qui vont suivre, tous nos efforts porteront sur les mesures à prendre pour tenter d'obtenir le renouvellement de telles rentrées.

Malgré les conversions et la retenue de 10 %, nous sommes arrivés, par une gestion prudente autant qu'avisée, à maintenir presque semblable à l'an passé le montant des intérêts de l'argent placé. Nous ne constatons, en effet, qu'une différence de 28.771 fr. 87 (417.340 21 — 398.568 34). Les placements faits au cours de l'exercice achèveront de rétablir l'équilibre.

Vous avez, sans aucun doute, remarqué que ne figurait pas, cette année, parmi les recettes, la subvention de 36.000 francs allouée par l'Office National des Mutilés et Réformés. Nous tenons à vous faire savoir que des démarches pressantes ont été entreprises en vue d'amener l'Administration des Finances à une saine appréciation de nos besoins.

COMMENTAIRES SUR LES DEPENSES

Il ne vous a pas échappé que, dans l'ensemble, nous nous sommes efforcés de ne pas dépasser les limites budgétaires que vous nous avez assignées. Nous n'avons même pas atteint, en dépit de l'augmentation de nos charges, le chiffre total des dépenses de l'an passé, et cependant nous avons satisfait avec une bienveillante équité à toutes les obligations que nous avons contractées vis-à-vis des camarades en exécution des décisions des dernières Assemblées générales.

Les recettes, dont l'importance doit être attribuée dans une large mesure à une propagande aussi discrète que raisonnée, ne nous ont pas entraînés à des dépenses excessives, puisque une somme de 7.000 francs seulement est inscrite comme correspondant aux débours effectifs nécessités par cette même propagande.

Par contre, vous ne vous étonnerez pas de trouver, dans les comptes du prochain exercice, à ce chapitre, une somme importante dont la justification trouvera sa raison d'être dans les frais que nécessitera la cérémonie solennelle d'inauguration de notre Maison. Peut-être même serons-nous appelés à intensifier la propagande autour de ce foyer pour nous assurer les ressources exceptionnelles nécessaires et indispensables à son bon fonctionnement.

Nous vous demandons, d'ailleurs, de nous voter des crédits importants dans le prochain budget afin de nous permettre de rester dans les limites que vous voudrez bien nous assigner à ce titre.

Toutes les autres dépenses, semblables ou à peu près à celles de l'exercice 1934, n'appellent aucune observation spéciale.

MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Nous ne vous parlerons pas ici de la réalisation de ce Foyer tant attendu, nous nous bornerons à vous en exposer l'utilisation que nous avons fait des crédits dont nous disposions à cet effet.

L'an passé, à l'actif du bilan, figurait le montant des sommes effectivement dépensées en 1934 pour la construction de la maison, soit 217.350 francs. Au passif, vous avez constaté en contre-partie une somme de 1.439.645 fr. 45. Aujourd'hui la situation est inversée, il a été dépensé 1.522.347 fr. 60 qui figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 1935, alors qu'il ne reste plus au fonds de réserve qu'une somme de 201.170 fr. 15. Cette somme s'avère insuffisante pour achever de payer les mémoires d'entrepreneurs et les frais d'installation. C'est pour cette raison que nous avons prélevé sur le solde disponible une somme de 700.000 francs. Ce prélèvement est d'ailleurs inférieur de 300.000 francs au crédit que l'Assemblée générale de 1933 nous a accordé.

La Maison est sur le point d'être achevée, mais il reste encore à régler : 1° certains travaux supplémentaires, non effectivement terminés ; 2° toutes les retenues imposées par l'architecte aux entrepreneurs jusqu'à réception définitive des travaux ; 3° l'achat du mobilier et du matériel.

Il nous est donc impossible de vous donner, au 31 décembre 1935, le montant total des dépenses qu'aura nécessitées l'édification de la Maison des Aveugles de Guerre. Néanmoins, qu'il nous soit permis de dire, à ce sujet et à nouveau, qu'il faudra intensifier la propagande pour assurer le parfait équilibre de nos dépenses et de nos recettes, si nous voulons doter nos camarades du bien-être et du confort qu'ils sont en droit de trouver dans ce nouveau foyer.

Parmi les explications que comporte l'exposé des dépenses, nous vous donnons le détail des frais de premier établissement afférents à la

construction de la Maison. Ces dépenses, qui s'élèvent à 33.714 fr. 75, n'ont pas été incorporées à l'actif du bilan dans le chiffre représentant le capital immobilier de la rue Blanche, à raison de leur caractère exceptionnel et temporaire. Ces frais comprennent, notamment, les avances sur consommation d'eau, gaz, électricité, les dépôts de garantie du téléphone, quelques travaux de jardinage, les frais d'actes notariés et de purges d'hypothèques.

Nous vous donnons, comme chaque année, le montant de nos indisponibilités :

Fonds Brioux	343.500 »
Fonds Kahn	12.834 56
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs....	1.082.697 85
Rachat de cotisations.....	28.110 »
Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeubles Ballu et Franceville....	343.500 »
Amortissement matériel et mobilier Ballu et Franceville	135.000 »
Participation terrain rue Blanche (mémoire).....	1.000.000 »
Fonds Maisons de Repos.....	1.500.000 »
Fonds pour allocations décès.....	3.500.000 »
Fonds Caisse Maladie.....	2.000.000 »
Fonds pour fonctionnement des services généraux..	3.000.000 »
Fonds pour construction de la Maison.....	901.170 15
Fonds pour mise en route de la Maison.....	500.000 »
Total	13.369.150 81

Ce qui laisse disponible une somme de 1.443.568 fr. 49, différence entre notre avoir (15.812.719 fr. 30) et nos indisponibilités (13.369.150 fr.81).

A diverses reprises, nous vous avons expliqué ce qu'il fallait entendre par fluctuations de valeurs, qu'il nous suffise d'attirer aujourd'hui votre attention sur l'importance toute particulière de ce poste. Nous avons dû, en effet, mettre en réserve une somme de 1 million 82.697 fr. 85 pour contrebalancer la différence des cours, alors que

l'an passé la même réserve n'était que de 251.893 fr. 65. Nous préférons ne pas avoir à vous dénoncer une baisse aussi sensible sur le cours des valeurs de l'Etat français, mais nous n'en sommes pas responsables, nous en sommes seulement les victimes.

Cette perte, d'ailleurs, n'est que fictive, puisque nous n'envisageons pas de négocier les titres du portefeuille ; nous pouvons même dire que, tôt ou tard, les primes de remboursement de certaines de nos valeurs viendront en leurs temps amortir, dans une certaine mesure, la dépréciation constatée.

Cet exposé vous a montré, nous l'espérons, la prudence, la sagesse et la prévoyance avec lesquelles nous avons géré les fonds de l'Union des Aveugles de Guerre et vous conviendrez, avec nous, que notre perpétuel souci est d'assurer le bien-être des camarades sans jamais dépasser les limites que doivent s'assigner les administrateurs du patrimoine d'une collectivité comme la vôtre.

Des rentrées intéressantes, telles que le legs Gillard, l'usufruit du legs Desprez, les Sweepstakes Français et Luxembourgeois, nous permettent de penser que notre avenir, sans être assuré, ne nous suscite aucune inquiétante appréhension, à moins d'événements imprévisibles, aussi bien dans le domaine de la politique intérieure que dans celui de la politique extérieure.

Bilan au 31 décembre 1935

Actif

Caisse	6.809 90
Crédit Foncier, compte disponible.....	205.652 27
Crédit Foncier, compte capitaux.....	5.148 »
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.	2.328 13
Compte de report (M ^e Sargenton).....	1.067.865 05
Compte de chèques postaux.....	4.186 05
Portefeuille	9.747.781 50
Immeubles Ballu et Franceville.....	687.000 »
Matériel et Mobilier Ballu et Franceville.....	179.692 60

Participation terrain rue Blanche.....	1.000.000	»
Legs en nue-propriété.....	mémoire	
Prêts exceptionnels.....	47.100	»
Prêts Maisons.....	1.336.808	20
Maison des Aveugles de Guerre, « Construction ».	1.522.347	60
Total	15.812.719	30

Passif

Solde disponible ou capital.....	1.443.568	49
Fonds Brieux.....	343.500	»
Fonds Kahn.....	12.834	56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs....	1.082.697	85
Rachat de cotisations.....	28.110	»
Legs Antola	22.338	25
Amortissement Immeuble Ballu et Franceville....	343.500	»
Amortissement matériel et mobilier Ballu et Franceville	135.000	»
Participation terrain rue Blanche (mémoire).....	1.000.000	»
Fonds Maisons de Repos.....	1.500.000	»
Fonds pour allocations décès.....	3.500.000	»
Fonds Caisse Maladie.....	2.000.000	»
Fonds pour fonctionnement des services généraux de l'Union des Aveugles de Guerre.....	3.000.000	»
Fonds pour construction de la Maison des Aveugles de Guerre	901.170	25
Fonds pour mise en route de la Maison.....	500.000	»
Total	15.812.719	30

La mort du roi George V

A l'occasion de la mort du Roi George V, l'Union des Aveugles de Guerre a tenu à adresser ses condoléances à la Reine Mary et au nouveau Roi, qui nous ont déjà remerciés des sentiments que nous leur avons exprimés.

On se souvient que, à la fin de la guerre, le Roi George V avait envoyé aux Aveugles de Guerre français un petit opuscule en Braille où ses traits, ainsi que ceux de la Reine Mary, étaient en relief et où, s'adressant à nous, il nous exprimait sa sympathie et son attachement.

Nous n'avons pas oublié cette marque d'intérêt et l'Union des Aveugles de Guerre a tenu à être représentée aux funérailles du Roi d'Angleterre en envoyant à Londres deux membres du Bureau; notre drapeau flottait près de ceux de la British Legion pour marquer aux anciens combattants britanniques, et plus spécialement à nos camarades Aveugles de Guerre, la part que nous prenions au deuil qui a frappé leur nation.

NOS MAISONS DE REPOS

Demandes de séjour

Selon la coutume, nous informons, en février, les membres de l'U.A.G., désireux de séjourner dans nos Maisons de Repos, qu'ils doivent dès à présent nous adresser leur demande par le moyen du questionnaire annexé à ce Bulletin.

Rappelons :

1° Que notre Maison de Franceville est ouverte à nos camarades toute l'année et peut les recevoir dès à présent, le temps de séjour ne leur étant compté toutefois qu'à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre.

2° L'Union met également à la disposition des camarades des appartements dans les stations suivantes :

A Sainte-Maxime (Var), « Le Manestou », ouvert toute l'année, quatre appartements.

A Malo-les-Bains (Nord), quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Vals-les-Bains (Ardèche), quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Vichy (Allier), quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Lacanau-Océan (Gironde), deux appartements, du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Notre Assemblée générale dernière a établi ainsi les conditions d'admission : « Sont admis à bénéficier des Maisons de Repos les membres titulaires de l'U.A.G., leur femme ou guide, leurs enfants mineurs et une personne supplémentaire. »

Les camarades désireux d'effectuer un séjour dans nos Maisons de Repos devront donc remplir le questionnaire qu'ils trouveront à la fin de ce Bulletin en mentionnant bien exactement leurs nom, prénoms, s'ils sont accompagnés de leur femme ou d'un guide. Le règlement ne prévoyant l'admission que des enfants mineurs, indiquer le nombre, l'âge et le sexe, faire savoir également si l'on a l'intention, comme le permet le règlement, d'emmenner avec soi une personne supplémentaire.

Nous rappelons que le bénéfice d'un logement est strictement personnel et que toute dérogation aux présentes instructions est passible des sanctions prévues par le règlement de nos Maisons de Repos.

Prière de détacher, après l'avoir rempli, le questionnaire du présent Bulletin et nous le retourner avant le 6 avril prochain, date à laquelle commencera le travail de répartition.

Chaque attribution d'appartement sera, après la répartition, portée à la connaissance de l'intéressé, auquel il sera adressé un règlement de nos Maisons de Repos et certaines recommandations d'ordre pratique qu'il devra accepter.

Le camarade devra alors, dans un délai de trois semaines, faire savoir s'il accepte le logement et la période qui lui ont été attribués et par là même s'engager à respecter les règlements qui lui ont été soumis.

L'Assemblée Générale de 1936

Notre dernière Assemblée générale ayant demandé que notre réunion annuelle ait lieu en 1936, au mois de mai, notre Conseil d'administration du 1^{er} février vient de fixer la date de notre Assemblée de cette année au dimanche 24 mai prochain.

Désignation des Commissions :

Les diverses Commissions préparatoires ont été maintenues et les rapporteurs ont été désignés comme suit :

Commission des *Pensions*. Rapporteur : *Muller*.

Commission des *Services Intérieurs* et de la *Propagande*. Rapporteur : *Amblard*.

Commission de la *Maison des Aveugles de Guerre*. Rapporteur : *Bois*.

Commission d'*Action Sociale*. Rapporteur : *Lauté*.

Commission du *Budget*. Rapporteur : *Noireaux*.

Commission des *Questions Diverses*. Rapporteur : *Leveau*.

Nous donnerons, dans notre prochain Bulletin, la désignation des lieux et heures où se tiendront les Commissions préparatoires des vendredis 22 et samedi 23 mai prochain.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'Assemblée générale sont priés de nous les adresser dès réception de ce Bulletin. Les vœux seront reçus jusqu'au lundi 20 avril, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

Candidatures :

Dans notre dernier Bulletin, nous avons fait appel aux camarades désireux de poser leur candidature pour le prochain renouvellement partiel du Conseil d'administration. Ces candidatures seront reçues jusqu'au 15 mars, pour permettre d'établir le bulletin de vote, dont les noms y figurant seront tirés au sort en cours de séance du Conseil d'administration. Il est rappelé que pour ceux qui ne l'ont déjà produit, chaque candidature doit être accompagnée d'une copie certifiée conforme de la carte du combattant (couleur jaune).

Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs sortants qui sont tous rééligibles : *Bardoux, Bertrand, Bois, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Lauté, Muller, Noireaux*.

Le Statut des Grands Mutilés

Le mercredi 29 janvier, le Bureau de l'U.A.G. a été reçu par M. Maupoil, ministre des Pensions.

La délégation a examiné à nouveau, avec le ministre, la situation des exclus du statut. Faisant allusion à certains communiqués de presse, M. Maupoil a fait savoir qu'il était disposé à faire voter les projets en instance devant le Parlement en faveur de nos camarades blessés en service commandé non titulaires de la carte du combattant et des victimes civiles. Des explications ayant été demandées sur certain projet en faveur de tous les Aveugles de Guerre soumis à la Commission des Pensions, M. le Ministre nous a fait savoir que, sur ce dernier point, il y avait peu de chances d'arriver à un résultat satisfaisant; cependant, il s'est déclaré favorable à l'examen des cas de nos camarades malades titulaires de la carte du combattant. La délégation a rappelé au ministre sa promesse de créer une Commission qui devrait étudier les situations de ces derniers. M. Maupoil, sur la demande des délégués, a promis d'apporter une attention toute particulière aux demandes de statut formulées par les Aveugles de Guerre réformés en vertu de l'article 69.

NOTRE MAISON

Nous venons aujourd'hui vous faire un dernier compte rendu sur l'état d'avancement des travaux de notre Maison, puisque, dans notre Bulletin de janvier, nous vous disions que ceux-ci tiraient à leur fin.

Les étages, maintenant complètement achevés, la décoration des salles du rez-de-chaussée est poussée activement et nous sommes persuadés qu'elle fera une excellente impression. Un soin tout particulier a été apporté à la décoration de la salle des fêtes, grâce à l'aimable collaboration du Garde-Meuble National qui a bien voulu mettre à notre disposition une très riche tapisserie.

L'ameublement du siège social est commencé et, dès maintenant, nous envisageons le transfert de nos services dans notre nouvelle Maison pour le mois de mars.

Quant à la Maison elle-même, que nous appellerons le Foyer, il nous est permis de penser qu'en avril son fonctionnement sera assuré.

Nous rappelons à nos camarades qui auraient l'intention de séjourner définitivement dans notre Maison qu'ils peuvent, dès maintenant, se faire inscrire à notre siège social.

CHEZ LES AVEUGLES ÉTRANGERS

En Angleterre

« LE LIVRE PARLÉ »

Nous relevons, dans le *Times* du 27 janvier dernier, un article qui fait connaître au public quelles sont les caractéristiques et les avantages du « Livre Parlé » que nos camarades anglais de St-Dunstan's commencent à utiliser. Nous avons traduit cet article pensant qu'il pourrait intéresser nos camarades.

H. A.

UN BIENFAIT POUR LES AVEUGLES

« La liste des livres parlés en circulation ou en voie de fabrication comprend maintenant 60 à 70 titres d'ouvrages variés.

« La bibliothèque des livres parlés, instituée par le Comité pour les enregistrements sonores, qui se compose de : l'Institut National pour les Aveugles, St-Dunstan's (Aveugles de Guerre) et de la Bibliothèque Nationale pour les Aveugles, a ouvert ses bureaux à Portland Street à Londres, où des livres parlés peuvent être empruntés gratuitement ou achetés par les Aveugles et où les phonographes spécialement établis sont en vente. Huit livres parlés sont déjà en circulation, parmi lesquels *L'Évangile selon Saint Jean*, *Disraëli* d'André Maurois, *Les Trente-Neuf Pas* de John Buchan, etc.

« La personne qui a imaginé le « Livre Parlé » devrait avoir un « monument trois fois plus grand que la colonne de Nelson », dit un Aveugle de Guerre anglais en écrivant à Sir Jan Fraser, le président de St-Dunstan's. Sa lettre continue ainsi : « Voici comment je profite du « Livre Parlé » : chaque soir, vers dix heures, j'envoie ma femme se coucher, j'entretiens le feu, j'y approche mon fauteuil, je prends un verre de bière et un cigare et je mets en marche mon

« phono. N'est-ce pas là un vrai luxe ? Si le livre est particulièrement « intéressant, il est possible que je prenne un deuxième disque et un « autre verre de bière et me couche vers minuit. Ne pouvant dormir « beaucoup et étant assez faible en lecture Braille, vous vous imaginez combien le « Livre Parlé m'est utile. »

« Le « Livre Parlé » ne prendra pas la place du Braille pour l'étude, mais le Braille est ennuyeux et plus des trois quarts des Aveugles de Guerre ne peuvent pas l'apprendre du tout. La création du « Livre Parlé » sera un bienfait pour ceux-ci et pour tous les Aveugles de Guerre qui ont les moyens de s'acheter une machine. Cette machine est un gramophone, dont le moteur fait tourner le plateau lentement (24 révolutions à la minute au lieu de 78 révolutions comme dans le gramophone ordinaire). Les sillons sont beaucoup plus fins et plus serrés, ce qui fait qu'un disque de 30 centimètres donne 25 minutes de lecture par face et un roman moyen couvrira 8 disques. Quatre types ont été établis : deux modèles électriques, un autre modèle muni d'un mouvement d'horlogerie, en cas d'absence d'électricité, et un modèle à écouteurs pour que l'auditeur ne dérange pas le reste de la maison. Les prix sont de 225 à 425 francs ; les disques sont vendus 12 francs chaque, mais ceux qui les empruntent à la Bibliothèque ne paient que le port du retour et la poste les admet pour 30 centimes pour le poids de 1 kilo ; une mallette d'envoi contient 5 disques et pèse 9 livres. L'acheteur d'un ouvrage, dont les droits d'auteur sont réservés, doit signer un engagement de ne vendre ni prêter ces disques qui seront rendus en cas de décès, ceci dans l'intérêt des auteurs et éditeurs, qui ont été très généreux en autorisant l'enregistrement sans exiger de droits.

« La Fondation Américaine pour les Aveugles a déjà produit un certain nombre de livres parlés et on espère que la Bibliothèque de Londres recevra bientôt des exemplaires de ces disques. L'Administration des Douanes a accordé l'entrée en franchise ; les Dominions témoignent un grand intérêt au « Livre Parlé », des modèles de machines et de disques ont été envoyés par la Bibliothèque de Londres au Canada, en Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud. Ce programme est encore considéré comme une expérience, St-Dunstan's a un petit studio pour l'enregistrement de quelques ouvrages, mais les autres sont fabriqués dans le commerce. Le Comité d'enregistrement suit en même temps d'autres inventions, telles que le film sonore, mais, jusqu'à présent, le défaut de ce système est son prix élevé. »

EN ALLEMAGNE

A propos du Congrès de Stuttgart

Dans une brochure, *L'Aveugle de Guerre*, revue publiée en Allemagne par le Groupement national-socialiste de l'aide aux victimes de la guerre, je trouve un très intéressant article relatif aux fêtes qui se sont déroulées à Stuttgart, à l'occasion d'un Congrès d'Aveugles de Guerre.

Cet article est très long, mais je crois devoir en extraire une petite statistique qui pourra intéresser nos lecteurs.

En 1916, les Ministères du Commerce, du Travail, de l'Instruction publique créèrent une Commission chargée d'étudier les possibilités de travail en ce qui concerne les Aveugles de Guerre. On fit d'abord un dénombrement de ces derniers.

En 1922, l'Allemagne comptait 2.547 Aveugles de Guerre. Un nouveau travail plus complet et englobant 31 aveugles vétérans des guerres de 1864, 1866, 1870, 133 personnes dont la cécité était due à diverses causes à l'occasion du service, 15 aveugles civils dont la perte de la vue était le résultat d'émeutes, donnait en 1926 le chiffre total de 2.903.

Sur 2.677 de ces mutilés, 1.848 ont été blessés par suite d'explosions et de tirs d'artillerie, 667 par des balles, 182 par commotions.

D'après une autre statistique portant sur 2.151 aveugles, 81, soit 3,8 %, doivent leur blessure aux gaz ; 1.705, soit 79,3 %, aux armes ; 365 soit 16,9 %, à la maladie. Enfin l'article cite les chiffres d'Aveugles de Guerre de certains pays à la suite de la grande guerre : Autrichiens 350, Roumains 72, Russes 34.000, Bulgares 132, Italiens 1.460, Anglais 2.400, Polonais 700, Belges 87. Le chiffre très élevé du côté russe serait dû au manque de soins.

L'article traite une fois de plus la question du travail des aveugles et se termine par ces lignes : « Les Aveugles de Guerre ne sollicitent pas la pitié, ils réclament simplement leur droit, non seulement à la vie, mais ils veulent pouvoir compter aussi comme membres utiles à la société. »

BLOCH.

Chronique de l'U. A. G.

ENTRE-NOUS

Naissances

Notre camarade Ducros, d'Arlanc (Puy-de-Dôme), nous fait part de la naissance de sa fille Odette, née le 28 janvier 1936.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Boo (Jérémie), d'Hazebrouck (Nord), décédé le 7 janvier 1936 dans sa 57^e année.

Né le 14 mai 1879 à Hondeghem (Nord), soldat au 8^e Rég. d'Infanterie Territoriale, réformé à 170 % art. 10 et 12 pour cécité et blessures multiples, titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre, il laisse une femme et un enfant.

De notre camarade Mansuy (Charles), de Paris, décédé le 9 janvier 1936 dans sa 49^e année.

Né le 17 novembre 1887 à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle), sergent au 71^e Bataillon sénégalais, réformé à 120 % art. 10 et 12 pour cécité et blessures multiples. Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une femme.

Du gendre de notre camarade Secch, de Colombes (Seine), décédé le 26 décembre à l'âge de 32 ans.

De la mère de notre camarade Meunier (Maxime), de Garancières (Seine-et-Oise), décédée le 21 janvier 1936 à l'âge de 78 ans.

De la mère de notre camarade Favret, de Lozère (Seine-et-Oise), décédée le 26 décembre 1935 à l'âge de 76 ans.

De la grand-mère de notre camarade Boulert, de Douvrin (Pas-de-Calais), décédée le 1^{er} janvier 1936 à l'âge de 78 ans.

De la mère de notre camarade Chapeau, de Vitry-sur-Seine, décédée le 28 janvier 1936 à l'âge de 73 ans.

De la mère de notre camarade Fautsch, de Fontenay-sous-Bois (Seine), décédée le 19 janvier dans sa 59^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 31 janvier une somme de 24.950 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	300
Allocations décès et palmes.....	12.000
Allocations caisse-maladie	12.650

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 25 demandes dont 5 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Chaudron 10 fr., Bazinet 10 fr., Janson 5 fr., Mary 5 fr., Boyer (J.) 10 fr., Daurios 10 fr., Moreau (A.) 10 fr., Brebion 20 fr., Coudrai 5 fr., Roi (J.) 10 fr., Gouriou 5 fr., Deschamps 15 fr., Lucas (G.) 20 fr., Devèze 10 fr., Rochet 5 fr., Gallo 5 fr., Raffray 5 fr., Tremeau 10 fr., Houdré 10 fr., Boucq 20 fr., Aldeguer 20 fr., Hachez 10 fr., Quesne 5 fr., Reboud 10 fr., Denis 5 fr., Bordier 10 fr., Baron (J.) 5 fr., Beaudufé 5 fr., Duchamp 5 fr., Blanc (A.) 10 fr., Raffestin 5 fr., Lafon (Jean) 20 francs.

Cotisations pour l'Année 1936

Liagre, Thèbes, Ballu, Charrière (S.), Latrille, Petit (J.), Seury, Royer (M.), Dupuy (P.), Pasquier (A.), Pruvot, Heroin, Leveau (D.), Padaillé, Lévy, Izembard, Guyennet, Brinon, Bibois, Mlle Marin, Leroy (H.), Laurent (A.), Delaplace (D.), Peyrebrune, Pélissier (E.), Rouvreau, Guillobé, Aubineau, Boche, Douris, Massé (G.), Raveleau, Arendt, Boudant, Broutin, Grenet, Hebréard, Kerhuel, Bellec, Reguilhem, Cluzelau, Fafet, Fleury (J.), Chenenaille, Roy (R.), Sabin, Chaudron, Pillon, Dysserinck, Barthelemy, Codhant, Luc (J.), Turcat, Perot, Virot, Dessenne, Lafon (L.), Benoit (E.), Couesnon (A.), Bavouzet, Garnaud, Briant (A.), Angel, Durand (H.), Verdelet, Vernet, Roget, Lebrun (G.), Ternois, Dutaud, Giboulet, Colleuille, Theret, Brassac, Bazinet, Lenfant, Debatisse, Cassar, Gohiec, Clémencel, Malgat, Favret, Berthet, Janson, Delille, Berigaud Fournier (U.), Goethel, Rohken, Thouvenin, Barbier (J.), Digne, Gresle, Basile, Banuyls, Plateau, Dutrève, Brottes, Abbas, Vidil, Butel, Cloerec, Mary, Mougine, Boyer (J.), Daurios, Moley, Jacquet, Pallier, Bardoux, Darnaud, Duverger, Bertrand (A.), Noel (E.), Gromelle, Guth, Laignel, Garcin, Kuster, Descormes, Desmons, Obitz, Leuzy, Bompuis, Delpech, Dunand, Pletinckx, Viance-Bressandier, Nast, Pollette, Goudaillier, Hemery, Bidau, Leroy (M.), Galas, Pic, Moreau (A.), Brebion, Bur, Farrant, Valdant, Muller (G.), Feuillet, Tauziet, Boyenval, Raybaud, Thibault, Demaret (J.), Gironnet, Sibiril, Delacourt, Brunet (L.), Bessac, Coudrai, Roi (J.), Gouriou, Ecal, Prudhomme, Deschamps, Bertoni, Dubos (P.), Lanuc, Feschet, Courteuisse, Baudon, Gentel, Salles, Braun, Trouillet, Mercadier, Cloarec, Clavel, Lucas (G.), Pagès, Bertrand (F.), Desseignes, Plenacoste, Martin (J.), Calmès, Laclau, Lafay, Gril, Allais, Fabre (A.), Doré, Lutz, Castor, Martin (A.), Rochet, Gallo, Amblard, Fauvergue, Boucher (E.), Rateau (A.), Raffray, Brunin, Fauchier, Magat, Thepenier, Giloux, Khidas, Mounier (F.), Lioté, Lefebvre (G.), Girard (J.), Kromer, Houdré, Donzelot, Secch, Delacroix, Mouisset, Marignier, Caudron, Bastion, Félix (M.), Rineau, Le Sin, Arzagot, Clément (P.), Liabeuf, Bargoin, Cadot, Toudic, Dubois (A.), Castel (H.), Collot, Champey, Fargier, Coulard, Matinaud, Vella, Fonchy, Porcheron, Arhuro, Correger, Quesne, Reboud, Denis, Messant, Maumont, Houpert (P.), Lapoule, Cullet, Morin, Moret, Gouny, Dumontet, Feret,

Storme, Petit (Adrien), Mariotti, Deniel, Bordier, Massot, Gallard, Chouquet, Massaly, Miremont, Baron (J.), Bouix, Talmard, Boquet, Daliot, Dufau (E.), Rouhaud, Vandromme, Agutte, Leriche, Loiseau (A.), Alison, Truffert, Beaudufé, Mithouard, Robin (V.), Lappe, Trannoy, Dietz, Danger (H.), Lardièrre, Boulert, Coué, Barbier (E.), Faure, Royer (A.), Rémia, Vallery, Courty, Talleur, Durat, Lebon, Boudeville, Etienne, Duchamp, Navarron, Erbetta, Bois, Hatet, Gerentes, Lucchini, Noirjean, Boutaric, Chardon, Turban, Ducouret, Brusson, Nicolas (F.), Riffaud, Leblond (M.), Bailly, Fauvel, Alvergne, Bouchet (P.), Gille (R.), Fauvel, Alvergne, Gille (Raphaël), Petit (Joseph), Paillissé, Blanc (A.), Jallot, Lagache, Larher, Robin (G.), Raffestin, Cartoux, Pluchot, Corbel, Cognard, Branger, Véron (F.), Gravet, Lafon (J.), Cyssau, Villette, Depeige, Graux, Jeannin, Michel (E.), Declercq, Papineau, Deville, Grillet (A.), Gollhardt, Gable, Ruffenach, Lapebie, Duffaut.

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 23 Novembre 1935

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Noireaux.

Sont présents : Leveau, Muller, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Roy (G.).

Excusés : Bloncourt, Cabasson, Conan, Derunder, Nicolai, Robert (M.), Satgé, Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (M.).

Au Secrétaire général : Nicolai, Satgé.

A Noireaux : Bloncourt, Derunder.

A Favret : Cabasson.

A Guillam : Conan.

Assistaient à la séance : M. de Traversay, Président, Mme du Bos, membre du Comité d'Action, M. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Berthet, Briant, Chauvel, Cohn, de Dreuille, Dufau, Hennebicq, Lardé, Millet, Rousseau, Saillot.

1° Procès-verbal de la réunion du 5 octobre : Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières de septembre et octobre 1935. Adoptées à l'unanimité.

3° Maison des Aveugles de Guerre. Le Secrétaire général propose au Conseil d'exposer l'état d'avancement des travaux et ensuite de discuter sur le fond la question de la bibliothèque. Bois, au nom de la Commission, rend compte de la situation. De nombreux administrateurs demandent des renseignements auxquels il est répondu.

Sur demande de Lagarde, il sera adressé aux membres du Conseil et aux Présidents de Section un état des sommes engagées pour la construction, ainsi que les prévisions de travaux nécessaires pour l'achèvement.

Le Secrétaire général demande alors au Conseil s'il désire conserver la bibliothèque Braille dans l'état actuel ou s'il a l'intention de donner un développement à ce service. Il fait savoir qu'il serait possible d'obtenir à titre gracieux des machines à imprimer. Il appelle également l'attention du Conseil sur la possibilité d'avoir plus tard une bibliothèque composée soit de films, soit de disques.

Favret n'est par partisan de se servir des machines à imprimer pour la bibliothèque, à l'U.A.G. Il se rallie à la solution d'employer la place existante dans la nouvelle maison et d'utiliser la boutique rue Blanche, ce qui évite une nouvelle construction.

Izaac estime qu'il faut d'abord expurger les livres qui ne présentent aucun intérêt pour nous, afin de gagner de la place. Il suggère ensuite d'avoir recours aux deux Œuvres qui impriment ou copient des livres, pour moderniser notre bibliothèque.

Fauvel réclame aussi des livres nouveaux et si plus tard on désire construire d'autres locaux, il suggère un aménagement qui pourrait être étudié. Guillam estime que la modification rue Blanche, par la perte de loyer et la réfection, serait plus onéreuse qu'une nouvelle construction.

Bois demande qu'on ne procède pas à de nouvelles dépenses, indiquant qu'il est possible de trouver de la place pour faire des réserves de livres.

Bertrand est de l'avis de Favret pour utiliser la boutique, ce qui permet d'étudier la question plus attentivement, espérant que les inventions modernes d'enregistrement apporteront un changement.

Pour résumer l'impression du Conseil, le Secrétaire général croit pouvoir proposer une solution d'attente qui consiste à loger dans la Maison les livres existants, utiliser une partie de la boutique comme propagande, et employer enfin une partie des archives comme réserve.

4° Chiens-guides. — Le Secrétaire général rappelle les précédentes interventions de l'Union au sujet des chiens-guides, les besoins des camarades qui les utilisent et leur désir de voir fonder une Ecole en France. Tous les administrateurs trouvent intéressante cette question, mais désirent savoir quels sont les besoins exacts des usagers.

Un membre de l'Union, présent, dit quelques mots sur l'utilité des chiens-guides.

Le Bureau recueillera tous les renseignements nécessaires pour examiner ensuite dans quelles conditions il pourra faciliter l'emploi du chien.

5° Questions diverses. — Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

BEUCHER Alphonse-Joseph-Auguste, Le Pertre (Ille-et-Vilaine).
100 % art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

LANNES Edouard, 7, rue Frizac, Toulouse (Haute-Garonne).
110 % art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis à l'U.A.G. en qualité de membres titulaires.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 15 mars 1932 de M. Henri-Nicolas-Joseph Corbusier, en son vivant demeurant à Paris, 20, rue de Mazagran, décédé à Liège (Belgique), le 31 août 1935, par lesquelles il lègue à l'Œuvre officielle des Aveugles de Guerre en France le quart de ses espèces et titres en dépôt à son compte au Crédit Lyonnais, Agence Z.O., à l'exception des actions du Bon Marché, du Crédit Lyonnais et de l'Union Parisienne, qui font l'objet d'un legs spécial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, accepte ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser ce legs en son nom, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

L'allocation usuelle pour la naissance d'un enfant est votée par le Conseil aux camarades B... et P... victimes civiles.

Le Conseil renouvelle le mandat de Favret délégué à la Commission Supérieure de surveillance et de contrôle des soins médicaux et celui de Bois délégué à la Commission départementale de surveillance et de contrôle des soins médicaux.

Le Secrétaire général rend compte de la récente démarche faite auprès de M. le Ministre des Pensions et de l'amendement que notre Président Scapini doit déposer, tendant à la création d'une Commission pour étendre le bénéfice du statut à d'autres Aveugles de Guerre.

Il est communiqué au Conseil une lettre de la Fédération Nationale des Aveugles Civils demandant l'appui de l'U.A.G. pour faire adoucir un décret-loi qui lèse les bénéficiaires de la loi Lambert. Les administrateurs acceptent d'adhérer en principe à leur revendication, ainsi que de signer une déclaration qui doit rester bien entendu sur le terrain corporatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 15.

Groupement de la Région du Nord

Il est rappelé aux camarades que l'Assemblée annuelle du Groupement aura lieu le dimanche 15 mars à 14 heures précises, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, place du Concert. L'Assemblée sera placée sous la présidence d'honneur du camarade Noireaux, vice-président de l'Union, désigné par le Bureau de Paris pour représenter le Conseil.

La réunion sera précédée d'un déjeuner amical servi à midi très précises au restaurant du Coq Hardi, face à la sortie de la Gare, rue de Tournai. Coût du repas : 15 francs net.

Prière aux camarades de prendre note du changement de restaurant et aviser le Secrétaire Léon Muret, 262, rue Nationale, à Lille, du nombre de places que chaque camarade désire retenir et ceci avant le 11 mars, dernier délai.

Il sera payé un jeton de présence de 10 francs aux camarades assistant à l'Assemblée et un autre de 5 francs à ceux participant au déjeuner.

Le Secrétaire : Léon MURET.

Section départementale du Gers et des Hautes-Pyrénées

Les camarades sont informés que l'Assemblée annuelle de la Section a été fixée au dimanche 22 mars prochain, à 10 heures du matin, à la Maison du Combattant, rue Diderot, à Auch (Gers).

Section du Rhône et départements du Sud-Est

Le Comité d'administration de la Section a tenu sa réunion le samedi 11 janvier 1936, sous la présidence du camarade Mulsant.

Après un échange de vues général sur les dernières décisions du Conseil de Paris, le Comité adresse à l'unanimité une motion de félicitations aux dirigeants de l'Union pour leurs nombreuses démarches en faveur des exclus du statut des grands invalides et forme des vœux pour qu'il n'existe bientôt plus de catégories au sein de notre grande famille des Aveugles.

De nombreux autres vœux ont encore été émis, notamment :

1° L'Assemblée annuelle de la Section aura lieu le 22 mars sous la présidence de notre camarade Scapini qui a bien voulu accepter. Après l'Assemblée, banquet annuel dont la préparation est assumée par les camarades Gerbelli et Petitdidier qui s'en acquittent avec tant de brio ;

2° Le Président Mulsant sera, à la demande du Bureau, cette année encore, candidat aux élections du Conseil d'administration de Paris ;

3° Les camarades de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, du Jura, de la Drôme, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Allier, qui n'ont pas encore répondu à notre appel en vue de fonder la Section Régionale du Sud-Est, sont cordialement invités à notre Assemblée ; les membres de la Section recevront une convocation.

La semaine précédant l'Assemblée, trois communiqués seront émis par Lyon-P.T.T.

AVIS DIVERS

Notre camarade Niant (Simon) nous informe qu'étant ancien propriétaire vigneron, il se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

♦ ♦ ♦

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 9 francs la bouteille, franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue, et à 10 francs la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, Villemomble (Seine).

♦ ♦ ♦

Appareils et lampes de T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Téléphone Pigalle 67-28.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Notre camarade Perot, 10 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 237 fr. 50. — Notre camarade Porcheron, 10 fr. — Ville de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 45 fr. — Notre camarade Nicolle, 7 fr. — Commune d'Auray (Morbihan), 44 francs.

Liste des Donateurs

Mme Varin, Pau (Basses-Pyrénées), 20 fr. — Mme Carrère, Seville (Espagne), 517 fr. — Mme P. Gaulon, Parc Saint-Maur (Seine), 500 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — M. F. Peltzer, Bruxelles, 200 fr. — Mme H. Bollack, Paris, 100 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Mmes Toudy, Mme Chaudière, La Garenne-Colombes, 20 fr. — Mme Genevey, Paris, 100 fr. — Mme Vve Boesiger, Lyon, 20 fr. — M. A. Olivier, Levallois-Perret (Seine), 50 fr. — Mme O.C. Higgins, Paris, 100 fr. — Mme Vve Hauptmann, Hockfeden (Bas-Rhin), 100 fr. — M. Granier, Crépy-en-Valois (Oise), 25 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest, 20 fr. — Mlle Bret, Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Vve Lemaire, Cambrai (Nord), 50 fr. — M. Julian Caldevilla, Mulhouse (Haut-Rhin), 20 fr. — Mlle Bourdon, Lesmont (Aube), 100 fr. — Mme Vve Barré, Chalons-sur-Marne, 200 fr. — M. Gentilhomme, Bagnolet (Seine), 100 fr. — M. Germond, Paris (sur son allocation d'ancien combattant), 100 fr. — M. Villevielle, Meudon (Saône-et-Loire), 20 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 21 fr. 50. — M. Remy Delarozière, Saultain (Nord), 100 fr. — Mme L. Brocq, Paris (en souvenir du docteur Brocq), 20 fr. — Divers : 1.281 fr. 45.

M PRIMERIE
DUBOIS & BAUER
34, RUE LAFFITTE
PARIS (IX^e)
— 1936 —
Le Gérant : DECOËNE

QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux d'effectuer un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de séjourner dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 6 Avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

Combien de personnes vous accompagnent ?

AVIS IMPORTANT. — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, ses enfants mineurs, plus une personne, — afin de faciliter la répartition, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme ou guide, enfants mineurs (mentionner filles ou garçons et donner l'âge), dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ?

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous aurez choisie ne pourrait vous être accordée

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période)

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le

SIGNATURE

Tout questionnaire qui ne répondra pas exactement aux questions posées ci-dessus sera retourné à l'envoyeur.

